

BSV ARBORICULTURE FRUITIERE - N°12

15 MAI 2026

Sommaire

Tavelure

La SORE

Notes nationales

Ce bulletin est rédigé sur la base d'observations provenant de vergers répartis en Pays de la Loire. S'ajoutent les observations et signalements des acteurs de la filière présents sur l'ensemble de la région.



A retenir

Spécial Tavelure

La période des contaminations primaires s'achève.

Les conditions humides peuvent toutefois favoriser des repiquages si la tavelure est déjà présente sur feuilles et/ou sur fruits.

Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents

« Surveiller pour anticiper l'arrivée d'organismes nuisibles constitue un enjeu crucial dont nous sommes toutes et tous acteurs »

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le [site de la DRAAF](#), [le site de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire](#) ou sur le [site de Polleniz](#)

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution : <https://ecophyto-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/surveillance-biologique-du-territoire/bulletin-de-sante-du-vegetal>

Avec le
soutien
financier de



Pommes - Poires

Prévisions météo



Prévisions Météo France du 15/05/2026 - 9H30.

Le temps restera frais, inférieur aux normales saisonnières jusqu'à mercredi ou la tendance s'inversera. Des petites précipitations (0-2 mm) sont prévues. Elles pourraient être plus importantes pour la journée de mardi. Les conditions humides sont favorables aux maladies fongiques.

Tavelure

Observations biologiques

Les dernières observations réalisées ce matin pour le site de Saint Herblon n'ont pas révélé de projection.

Date	MARCHI St HERBLON		MARCHI BEAUOUZE	
	Pluie (mm)	nb spores	Pluie (mm)	nb spores
lundi 27 avril 2026	0	0	0	0
mardi 28 avril 2026	0	0	0	0
mercredi 29 avril 2026	0,4	0	0	0
jeudi 30 avril 2026	1,6	85	8,4	13
vendredi 1 mai 2026	0,2	1271	0	1828
samedi 2 mai 2026	4,2	417	0,2	23
dimanche 3 mai 2026	11,8	396	15,4	714
lundi 4 mai 2026	0,8	28	0,7	15
mardi 5 mai 2026	5,8	64	33,3	16
mercredi 6 mai 2026	4,4	57	3,6	66
jeudi 7 mai 2026	0	11	0	22
vendredi 8 mai 2026	0	6	0	
samedi 9 mai 2026	12,6	197	0	
dimanche 10 mai 2026	21,4	37	13,6	
lundi 11 mai 2026	7,2	6	8	
mardi 12 mai 2026	0	0	0	
mercredi 13 mai 2026	0	0	4	
jeudi 14 mai 2026	2	0	1	
vendredi 15 mai 2026	1	0	1,1	

incident technique - pas de données

Parallèlement à ces projections de spores, les tâches signalées mi-avril en parcelles de production pourraient engendrer des contaminations secondaires lorsque les conditions d'humectation et de températures sont réunies.

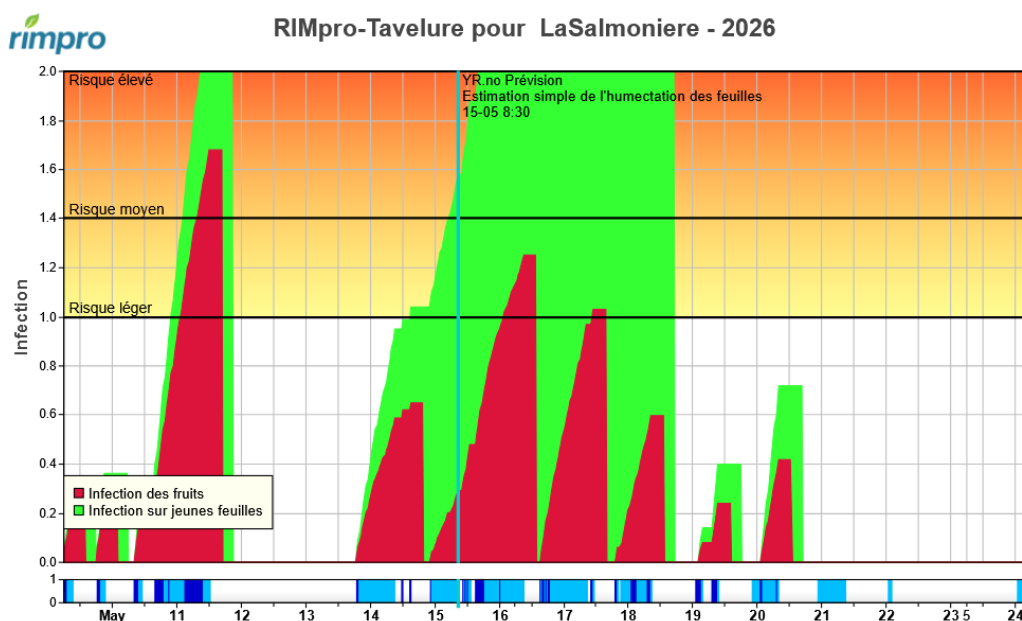
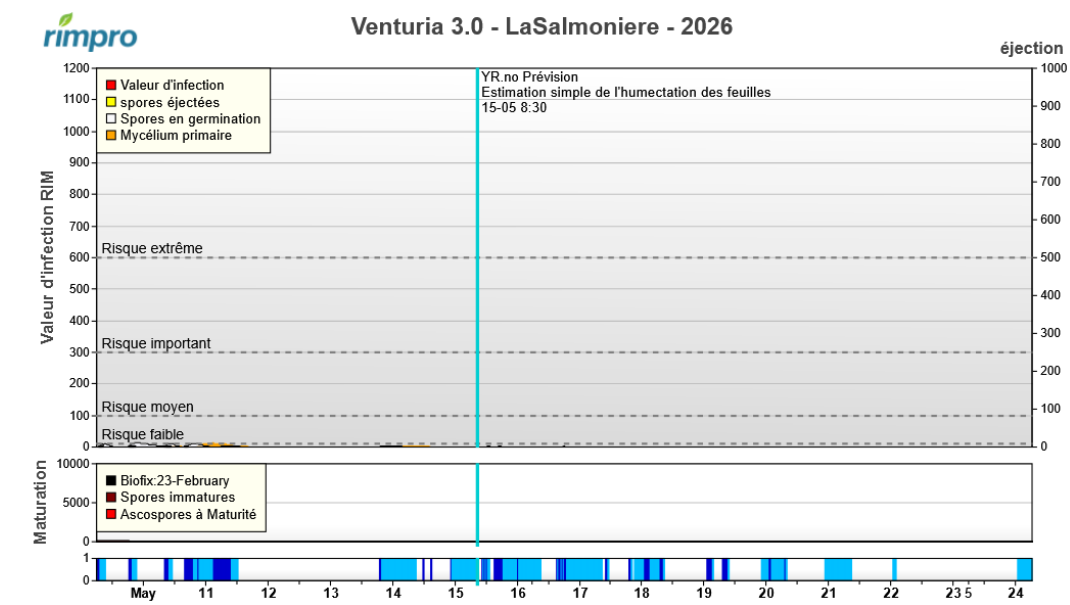
Modélisation

Le Biofix est positionné au 23/02/2026, paramètre fixé en lien avec les observations biologiques de terrain. Selon les calculs du modèle, le stock de spores projetables est épuisé et le risque de contaminations primaires est maintenant écarté en Pays de la Loire.

(Le choix de paramétrages différents peut conduire à des résultats plus ou moins optimistes).

Toutefois, si la période des contaminations primaires s'achève, les conditions restent favorables aux contaminations secondaires.

Résultats pour la station de Saint Herblon (44)



Évaluation du risque



Le risque tavelure est donc lié à chaque parcelle / variété / niveau d'inoculum, etc.
 Seules les périodes sèches garantissent l'absence de contamination.

Contaminations primaires

Le stock de spores est théoriquement épuisé et les résultats des dernières observations biologiques vont dans ce sens.

Contaminations secondaires

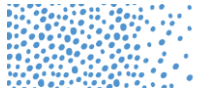
Lorsque des taches sont déjà présentes (déjà signalés dans certains vergers) sur les feuilles et/ou les fruits, des repiquages sont possibles à chaque pluie.

A cette période, le risque est accentué par une pousse active et la sortie régulière de nouvelles feuilles sensibles. Seules les températures peu élevées en ce moment peuvent limiter ces contaminations, la durée d'humectation du feuillage doit être suffisamment longue pour que les spores puissent germer.

L'observation des feuilles et des fruits est importante pour s'assurer d'une situation saine et éviter des repiquages.

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après les tables de Mills et Laplace)

Température moyenne (°C)	7	8	10	11	12	13	15	18
Période d'humectation pour un risque moyen de contamination (en heure)	18	17	14	13	12	11	9	8



Biodiversité

SORE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**PLANTES
EN
DANGER**

**Surveiller les organismes
réglementés et émergents pour
protéger l'arboriculture fruitière :
tous concernés !**

**Veiller à la santé des végétaux,
c'est contribuer à la production
agricole et à la sécurité alimentaire,
favoriser le développement
économique (emploi, production,
export) et protéger l'environnement.**

La surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE) est un dispositif déployé dans chaque État membre de l'Union européenne et indispensable pour prévenir l'introduction et l'établissement d'organismes nuisibles de quarantaine.

Surveiller pour anticiper l'arrivée d'organismes nuisibles constitue un enjeu crucial dont nous sommes toutes et tous acteurs.

Une surveillance officielle pour connaître, anticiper et protéger

Les émergences de maladies ou de ravageurs ont fortement augmenté avec la mondialisation des échanges. Le réchauffement climatique peut également favoriser leur implantation. Des espèces d'origine exotique réglementées telles que des micro-organismes responsables de maladies (champignons, bactéries, virus) ou des insectes de quarantaine peuvent être introduites. Les impacts économiques causés par ces bioagresseurs, comme les mouches des fruits du genre *Bactrocera* sur de nombreuses cultures, ou encore la maladie du Huanglongbing-HLB, causée par la bactérie *Candidatus Liberibacter spp.* sur *Citrus*, peuvent être extrêmement importants.

La surveillance officielle consiste en l'observation et l'échantillonnage de végétaux dans le but de rechercher la présence des organismes nuisibles réglementés.

La surveillance officielle a donc trois objectifs clés :

- **Connaître** l'état sanitaire des végétaux pour attester de l'absence d'organismes de quarantaine.
- **Anticiper** l'arrivée d'organismes réglementés absents du territoire français pour une surveillance efficace. Rechercher les organismes nuisibles au bon endroit (végétaux hôtes, conditions climatiques favorables) et au bon moment (flux d'introduction, périodes d'observation propices).
- **Protéger** : en cas de détection précoce, des mesures de lutte collective coordonnées par les autorités sanitaires de l'État (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / services régionaux de l'alimentation – SRAL/DRAAF) permettent d'empêcher l'installation d'un organisme nuisible dans une zone et ainsi de préserver le reste du territoire.



Ci-dessus :
Aromia bungii
et *Bactrocera dorsalis*.

Ci-contre :
Dégâts causés
par *Aromia bungii*.



La surveillance officielle pour la filière arboriculture fruitière

Très diversifiée en cultures, l'arboriculture fruitière est concernée par la surveillance de nombreux organismes nuisibles réglementés, qui peuvent être spécifiques à une espèce comme *Geosmithia morbida*, la maladie des 1000 chancres sur noyer, ou plus généralistes comme *Popillia japonica*, le scarabée japonais.

Les parcelles des professionnels, des particuliers, des collectivités territoriales, ainsi que les parcelles abandonnées proches de celles-ci sont susceptibles d'être surveillées dans le cadre de la SORE.

La proximité de lieux d'échanges et de distribution de fruits, des voies de communication, de foyers déjà connus, les zones à densité arboricole importante etc... doivent être prises en considération dans le choix des parcelles à surveiller.

Les inspections officielles consistent en :

- des examens visuels des végétaux (fruits, organes aériens, racines) ;
- la pose et le relevé de pièges (recherche d'insectes de quarantaine) ;
- le prélèvements d'échantillons sur des végétaux asymptomatiques ou de terre pour analyse.

Au titre de la surveillance officielle, chaque année pour cette filière, près de 1 300 examens visuels sont réalisés et près de 1 000 pièges sont posés.

Les périodes de prospections se situent majoritairement lors de la phase végétative et de la production de fruits.



En haut :

Piège dans un verger de pommes.

Ci-dessus :

Popillia japonica.

Ci-contre :

Noyer touché par *Geosmithia morbida*.



Fruit touché
par *Bactrocera* sp.

Comment contribuer à la surveillance sanitaire des végétaux ?

Certains organismes nuisibles réglementés ont déjà été interceptés sur le territoire (*Bactrocera dorsalis*, la mouche orientale des fruits et *Bactrocera zonata*, la mouche de la pêche), alors que d'autres se retrouvent à nos portes (*Aromia bungii*, le longicorne à col rouge).

Afin d'éviter tout risque d'introduction et empêcher toute installation, l'aide des opérateurs professionnels est essentielle.

En tant que professionnel :

- respectez la réglementation en vigueur ;
- Utilisez les plants certifiés et vérifiez qu'ils bénéficient d'un passeport phytosanitaire ;
- surveillez régulièrement vos végétaux ;
- signalez la présence d'organismes ou symptômes suspects à la DRAAF/SRAL de votre région ;
- isolez les végétaux ou fruits suspects ;
- facilitez la surveillance en collaborant avec les inspecteurs des DRAAF/SRAL et des FREDON (organismes à vocation sanitaire reconnus par l'État) notamment en facilitant l'accès aux parcelles et aux locaux professionnels pour l'inspection des végétaux.

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr



Pour toute question
ou suspicion, contactez
la direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de votre région (DRAAF).

Notes nationales

Consultez l'ensemble des fiches biodiversité en cliquant sur les images ci-dessous :



Réseau de surveillance biologique du territoire 2026 Pays-de-la-Loire

Rédacteurs : POLLENIZ – Stéphane Lamarche et Diana Hewitt

Directeur de publication : Philippe Dutertre - président de la commission végétal de la chambre d'agriculture de région Pays-de-la-Loire

Groupe de relecture : CAPL, CRAPL, Ets RIPERT, Fruits du Loir, GDAF, INRAE, PomEvasion, SABOC, FRUCTILIS, TERRYLOIRE, Vergers d'Anjou, Vergers Gazeau, Vergers de la Blotière.

Observateurs : producteurs, techniciens, distributeurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, ... sauf lorsque cela est précisé
 1 = risque faible, 2 = risque assez faible, 3 = risque moyen, 4 = risque assez fort, 5 = risque fort